

## **Séance du 17 décembre 2024**

Le mardi 17 décembre 2024, l'assemblée, régulièrement convoquée le 13 décembre 2024, s'est réunie sous la présidence d'Isabelle FAOUCHER.

Secrétaire de la séance : Sandrine VALENTIN

**Présents** : Isabelle FAOUCHER, Jean Baptiste CARTIER, Éric BOUDEVILLE, Sandrine BRENOT, Claudine DJOUADI, Sandrine VALENTIN

**Représentés** :

Martine GAHOU représenté par Isabelle FAOUCHER,

**Absents et excusés** : Sébastien MEUNIER

### **Ordre du jour** :

1. Suppression et création d'un nouveau poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe

Questions et Informations diverses

Aucune remarque n'est faite sur le compte-rendu du conseil municipal du 15 novembre 2024, il est adopté à l'unanimité.

<p style="text-align: center;"><b>Suppression et création d'un nouveau poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe DE_012_2024</b></p>
--

Madame La Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, la décision, conformément à l'article 97 de la loi du 26 janvier 1984, est soumise à l'avis préalable du Comité technique.

Madame LUTHI a fait valoir ses droits à la retraite et de cesser à partir du 1<sup>er</sup> février 2025, son poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> Classe à 20 heures hebdomadaires. La collectivité est obligée de déclarer une

vacance de poste sur la plate-forme territoriale afin de privilégier le recrutement de fonctionnaire. Des délais sont à respecter, soit trente jours de diffusion sur ladite plate-forme.

Les élus ont discuté lors d'une réunion précédente du contenu du poste et de le réduire à 15 heures par semaine, voire à annualiser le temps de travail sur 36 semaines. De ce fait, il convient de le supprimer et de créer un poste d'adjoint technique de 2ème Classe à 15 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de cette réorganisation :

- la suppression de l'emploi d'adjoint technique de 2ème classe à 20 heures hebdomadaires tenu par Madame Viviane LUTHI.
- la création d'un emploi d'adjoint technique de 2ème classe à 15 heures hebdomadaires à compter du 1er février 2025.

Délibération : adoptée

### **Informations et Questions diverses**

1/CRTE :

Monsieur LAPLAIGE fait un récapitulatif de la réunion à laquelle il a assisté le 13 décembre. Le nouveau sous-Préfet s'est présenté.

2/Effaneaux :

Deux recours ont été déposés, à l'identique dans l'argumentaire des associations France Nature Environnement 77 et APESA-ASEPT.

3/ Présentation du bilan financier des travaux d'espaces vert

4/Points sur la situation comptable de la commune à l'approche de la clôture de l'exercice 2024.

Isabelle FAOUCHER  
Président de séance

Sandrine VALENTIN  
Secrétaire de séance